SYNDICAT FORCE OUVRIERE
CHR METZ – THIONVILLE

1, Allée du Château
57530 ARS-LAQUENEXY

Mercy : 03 87 55 36 54
Thionville : 03 82 55 84 87

syndicat.fo@chr-metz-thionville.fr

Réservé au syndicat :

❒ CCP

❒ CAP n° : .....

❒ Liste ❒ @ ❒ Banque

BULLETIN D'ADHESION

Matricule CHR : ..... ***Date d'entrée au CHR*** : .....

❒ Monsieur ❒ Madame

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Code Postale : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... @ : .....

Lieu d'affectation :

❒ Mercy ❒ Bel-Air ❒ Hayange ❒ HFM ❒ Annexes ❒ Hors CHR

Grade ou Profession : ..... Service : .....

❒ Titulaire ❒ Stagiaire ❒ CDI ❒ CDD ❒ Retraité

Mode de paiement :

❒ Carte Bancaire Visa – MasterCard – Autre : .....

❒ Espèces

❒ Chèques Dates d'encaissement souhaitées : - Chèque 1 : .....

- Chèque 2 : .....

- Chèque 3 : .....

❒ Prélèvement

❍ Mensuel (9,50 €)
Prélevé le 1er de chaque mois

❍ Trimestriel (28,50 €)
Prélevé le 1er jour de janvier, avril, juillet et octobre

❍ Annuel (114 €)
Prélevé le 1er février de chaque année

BIC

IBAN

J'adhère au syndicat FO CHR Metz-Thionville pour un an avec tacite reconduction.

Fait à : ..... J'ai lu et j'accepte les conditions de rejet et de résiliation.

Le : ..... Signature :

Important : Les frais de rejet sont à la charge de l'adhérent. Pour tous rejets, les frais seront prélevés le mois suivant.
Pour toute demande de résiliation, un courrier en Recommandé avec AR devra être envoyé à l'adresse indiquée sur ce document.
Selon l'article L 2141-3 du code du travail, le syndicat peut réclamer la cotisation correspondant aux six mois qui suivent le retrait d'adhésion.

CE BULLETIN EST A RENVOYER PAR MAIL, PAR COURRIER ou A REMETTRE EN MAIN PROPRE AU BUREAU FO ou A UN MEMBRE FO